

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Samir BEN JEMAA** (S.F.C) & **Hichem CHEKIR** (le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR Et la société AMEX)

BILAN 2014

ACTIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2014	2013
Actifs Non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 286	4 286
<i>Amortissements</i>		-4 152	-4 152
		134	134
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 475 052	2 342 325
<i>Amortissements</i>		-1 436 948	-1 332 123
		1 038 104	1 010 202
<i>Immobilisations Financières</i>	6-1-3	168 040	175 820
<i>Provisions</i>		-96 566	-79 110
		71 474	96 710
Total des Actifs Immobilisés		1 109 712	1 107 046
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	43 919	52 422
Total des Actifs Non Courants		1 153 631	1 159 468
Actifs Courants			
Stocks	6-1-5	3 805	3 476
<i>Provisions</i>		-67	-63
		3 738	3 413
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	372 827	270 384
<i>Provisions</i>		-134 170	-134 968
		238 657	135 416
Autres Actifs Courants	6-1-7	304 481	243 074
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-8	17 286	36 364
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-9	305 738	98 215
Total des Actifs Courants		869 900	516 482
TOTAL DES ACTIFS		2 023 531	1 675 950

BILAN 2014 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Exercice clos le 31 décembre			
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2014	2013
Capitaux propres	6-1-10		
Capital Social		106 199	106 199
Réserves		471 431	472 489
Autres capitaux propres			0
Résultats Reportés		-478 206	-272 922
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		99 424	305 766
Résultat de l'Exercice Après Impôt		43 518	-205 284
Total Capitaux Propres Avant affectation		142 942	100 482
Passifs			
Passifs Non Courants			
Emprunts	6-1-11	401 897	450 754
Provisions pour risques et charges	6-1-12	48 562	25 414
Autres Passifs Non Courants	6-1-13	6 566	12 029
Total Passifs Non Courants		457 025	488 197
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	6-1-14	610 622	458 831
Autres Passifs Courants	6-1-15	567 145	403 474
Autres Passifs financiers	6-1-16	245 797	224 966
Total Passifs Courants		1 423 564	1 087 271
Total des Passifs		1 880 589	1 575 468
Total des Capitaux Propres & Passifs		2 023 531	1 675 950

ETAT DE RESULTAT 2014

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2014	2013
Produits d'Exploitation			
Revenus	6-2-1	1 149 607	1 088 754
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	70 464	58 491
Total des Produits d'Exploitation		1 220 071	1 147 245
Charges d'Exploitation			
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-338 344	-362 290
Charges de Personnel	6-2-4	-192 672	-187 306
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-157 201	-140 862
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-356 064	-344 568
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-165 017	-164 584
Loyer avions		-10 062	-6 297
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-15 937	-20 337
Autres Charges d'Exploitation	6-2-9	-80 496	-81 235
Total des Charges d'Exploitation		-1 315 793	-1 307 479
RESULTAT D'EXPLOITATION		-95 722	-160 234
Charges Financières Nettes	6-2-10	-28 906	-35 601
Produits des Placements et Autres Produits Fin.	6-2-11	17 965	11 066
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-12	192 016	37 478
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-13	-40 464	-57 993
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		44 889	-205 284
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		-1 371	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		43 518	-205 284
Résultat Net de l'Exercice		43 518	-205 284
Effets des Modifications Comptables			-
Résultat Après effets de Modifications Comptables		43 518	-205 284

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2014

RUBRIQUES	NOTES	2014	2013
(En milliers de dinars tunisiens)			
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	6-3-1		
Encaissements reçus des clients	6-3-1-1	1 119 963	1 067 700
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	6-3-1-2	-900 540	-974 646
Intérêts payés		-10 390	-12 074
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-40 133	2 858
Primes d'assurance déboursées		-10 534	-11 791
Autres flux liés à l'exploitation	6-3-1-3	185 778	-6 991
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		344 144	65 056
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	6-3-2		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-126 079	-71 950
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	11 718
Acquisitions d'immobilisations financières		0	0
Cessions d'immobilisations financières		0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-17 570	-2 708
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		46 686	2 603
Intérêts et Dividendes reçus		12 226	7 928
Autres flux liés aux activités d'investissement		-1 101	-1 858
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-85 837	-54 267
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		0	0
Encaissements provenant d'emprunts		123 659	251 862
Remboursements d'emprunts		-170 631	-245 546
Flux nets affectés aux activités de financement		-46 972	6 316
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	6-3-3	-3 812	-8 405
VARIATION DE TRESORERIE		207 523	8 700
<i>Trésorerie au début de la période</i>		98 215	89 515
<i>Trésorerie à la fin de la période</i>		305 738	98 215

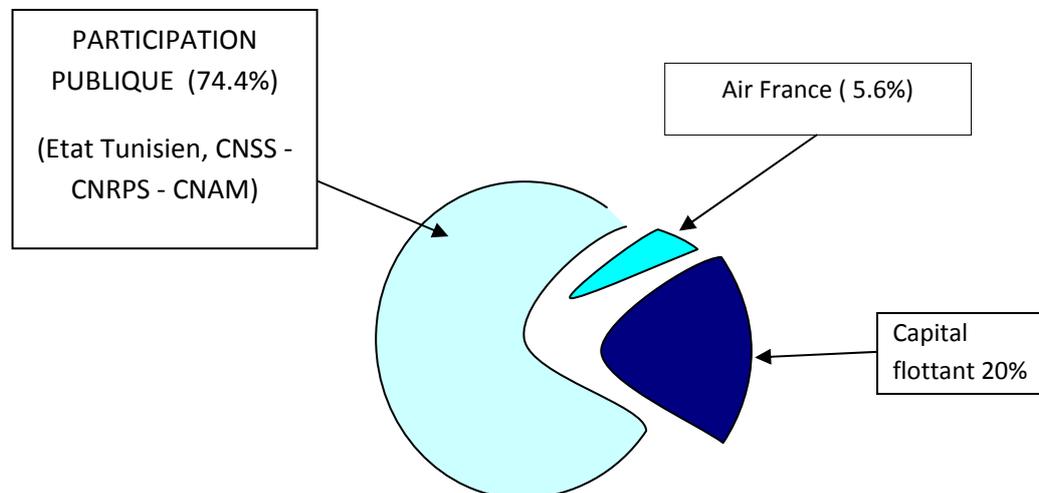
Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2014	2013	CHARGES	2014	2013	SOLDES	2014	2013
Ventes de marchandises	-	-	Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 220 071	1 147 246	Achats d'approvisionnement. Consommés	-338 344	-362 290	Marge Sur Coût Matières	881 727	784 956
Marge Commerciale	881 727	784 956	Autres charges externes	-623 521	-615 148			
Total	881 727	784 956	Total...	-623 521	-615 148	Valeur Ajoutée Brute	258 206	169 808
Valeur ajoutée brute	258 206	169 808	Impôts et Taxes	-4 126	- 2 720			
			Charges de Personnel	-192 672	-187 306			
Total	258 206	169 808	Total	-196 798	-190 026	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	61 408	-20 218
Excédent brut d'expl.	61 408		insuffisance brut d'expl.		-20 218			
			Autres charges ordinaires	-40 465	-57 268			
Autres gains ordinaires	197 688	39 743	Charges financières	-10 476	-14 339			
Produits financiers et des placements	13 921	11 066	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-177 737	-165 211			
Transferts de charges	550	943	Impôts sur les bénéfices	-1 371	-			
Total	273 567	51 752	Total	-230 048	-257 036	Résultat Activités Ordinaires après Impôts	43 518	-205 284
Résultat des activités ordinaires	43 518	-205 284	Effets Modifications Comptables					
Total	43 518	-205 284	Total			Résultat Net après. Modification Comptable	43 518	-205 284

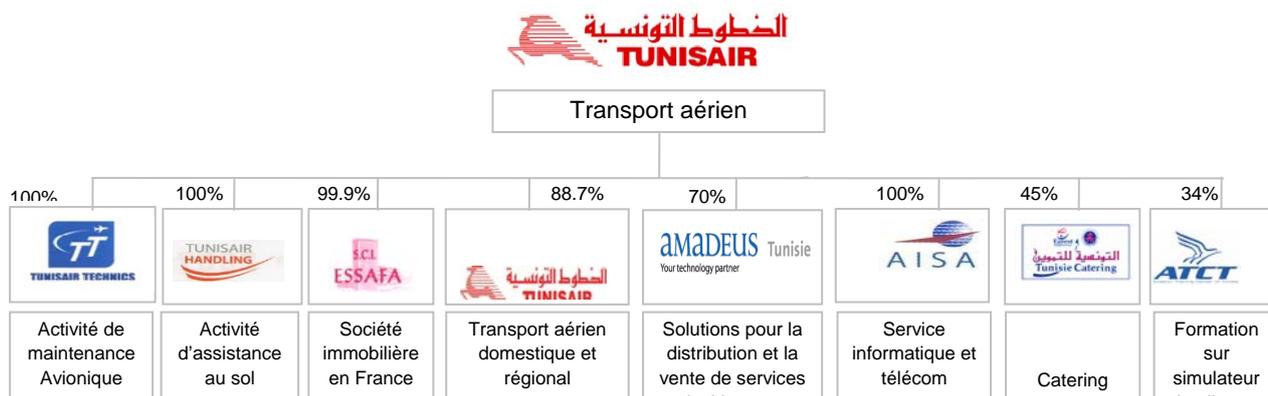
PRESENTATION DE LA SOCIETE

DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948

CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2014: 106 199 280 DT



STRUCTURE DU GROUPE TUNISAIR



2- LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de TUNISAIR compte 38 appareils au 31/12/2014 :

Type d'avion	Nombre	Observations
A320	17	
A319	2	
A319ER	2	
A300-600	3	Hors exploitation
B737-500	4	En vente
B737-600	7	
B737-700	1	
A340	1	Hors plan de vol
ATR 42	1	Hors exploitation

La flotte avions A 320, ne tient pas compte de l'avion TS-IMB sinistré courant l'année 2013, et réacquit sous forme d'épave auprès de la compagnie d'assurance, inscrit parmi les autres actifs courant au 31 Décembre 2014.

3- LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

L'année 2014 a été marquée par les faits suivants :

3-1 Au niveau de l'activité:

- Une baisse du trafic de 5% par rapport à 2013.
- Une baisse des Heures de Vol de 3.6% par rapport à 2013.
- Augmentation de la recette unitaire par passager (R+S) de 13.4%.

3-2 Au niveau de l'exploitation:

- Une hausse de **(5.8%)** des revenus de l'activité de transport passant de 1 085 MD en 2013 à 1 146.6 MD en 2014 **(+61.6 MD)**.
- Une baisse des charges d'exploitation de **-0.7%** (-8.8 MD).
- Une hausse des taux des principales devises: (+4.6%) pour dollar et (+4.3%) pour l'euro.
- Le prix moyen du baril a enregistré une baisse de (5.1%).

3-3 Au niveau de l'investissement:

- Réception d'un nouveau A320 au mois de novembre 2014.

3-5 Autres informations :

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes de la société "**TUNISAIR-SA**" envers l' "**O.A.C.A**" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 Million de dinars** pour l'ensemble du groupe **TUNISAIR**. L'impact positif de cette opération qui s'élève pour la société "**TUNISAIR-SA**" à 149 MDT a été constaté en 2014.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au cout d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations Corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

5- Stocks :

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

6- Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

7- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

8- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.
- Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

9- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

10- Frais de formation:

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

* Même traitement pour les primes assurances des crédits.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2014		2013
Logiciels	4 153		4 153
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 286		4 286
<i>Amortissements</i>	<i>-4 152</i>		<i>-4 152</i>
Total net	134		134

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2014		2013
Terrains	2 813		2 844
Constructions	24 069		23 989
Constructions sur sol OACA	25 219		25 220
Constructions en cours	406		429
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 108 705	(1)	2 002 648
Matériels de transport aérien en cours	187 851		159 005
Equipement de rechange avionique	66 271		68 884
Matériels d'exploitation	4 646		4 622
Equipements de bureau	31 539		31 475
Matériels de transport roulant	6 988		6 988
Matériels et outillages	4 577		4 566
Autres immobilisations corporelles	11 968		11 656
Total brut	2 475 052		2 342 325
<i>Amortissements</i>	<i>-1 436 948</i>		<i>-1 332 123</i>
Total net	1 038 104		1 010 202

(1)

- Dans le cadre de son plan de flotte, Tunisair a reçu un nouvel avion A320 au mois de novembre 2014.
- En plus des autres avions retirés de l'exploitation pour des raisons opérationnelles, la flotte de Tunisair comporte d'autres avions hors exploitation : un A340 (VIP), un ATR42 ainsi qu'un A320 accidenté.
- Compte tenu du prix de vente probable, des dépréciations de valeur de 13 MD et de 9 MD ont été constatées pour, respectivement, les 4 avions B737-500 et les 3 avions A300-600 mis en vente.

Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

	SOLDE DEB. 2014	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2014	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	2 843 331	0	0	-29 900	2 813 431		2 813 430
CONSTRUCTIONS	49 637 412	152 905		-96 376	49 693 941	43 522 047	6 171 894
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	68 884 211	11 699 734	-14 313 295		66 270 650	35 140 642	31 130 008
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 567 078 644	88 680 746			1 655 759 390	1 079 588 731	576 170 659
RG	280 886 286	35 367 809		-22 431 458	293 822 637	151 719 502	142 103 135
GV	154 682 617	4 440 158	0		159 122 775	69 667 177	89 455 598
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	159 004 670	14 533 149	14 313 295	0	187 851 114		187 851 114
MATERIEL D'EXPLOITATION	4 622 181	23 777	0	0	4 645 958	4 126 200	519 758
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 988 265		0		6 988 265	6 408 161	580 104
MATERIEL & OUTILLAGE	4 565 998	10 508	0	0	4 576 506	4 160 318	416 187
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 474 987	64 342	0	0	31 539 329	31 149 723	389 606
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 656 048	312 403		0	11 968 451	11 465 348	503 103
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 342 324 650	155 285 531		-22 557 734	2 475 052 447	1 436 947 849	1 038 104 596
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 286 503	0	0		4 286 503	4 152 879	133 624
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 346 611 153	155 285 531	0	-22 557 734	2 479 338 950	1 441 100 728	1 038 238 220

Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2013	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE 2014
CONSTRUCTIONS	42 314 215	1 207 832	0	0	43 522 04
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	30 138 182	5 002 460	0	0	35 140 64
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 004 926 519	52 281 086	22 381 126	0	1 079 588 73
REVISIONS GENERALES	147 125 368	27 025 592		-22 431 458	151 719 50
GRANDES VISITES	51 526 440	18 140 737	0	0	69 667 17
MATERIEL D'EXPLOITATION	3 984 687	141 513	0	0	4 126 20
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	5 860 276	547 885	0		6 408 16
MATERIEL & OUTILLAGE	3 994 558	165 760	0	0	4 160 31
EQUIPEMENT DE BUREAU	30 917 361	232 362	0	0	31 149 72
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 335 141	130 207	0	0	11 465 34
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 875	4	0	0	4 152 87
TOTAL	1 336 275 622	104 875 438	22 381 126	-22 431 458	1 441 100 72

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Obligations et bons à long terme	-		997
Prêts	11 470		18 188
Titres de participation	153 815	(1)	153 815
Autres immobilisations	2 755		2 820
Total brut	168 040		175 820
<i>Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts</i>	<i>-96 566</i>	<i>(2)</i>	<i>-79 110</i>
Total net	71 474		96 710

(1) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille titres est réparti entre Valeurs locales et Valeurs étrangères.

(2) Le solde de ce poste correspond principalement aux provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales comme indiqué ci-après :

Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2014	31/12/2013	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	8 744 311	15 351 529
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	36 723 646	34 749 050	1 974 596
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	4 950	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	4 813 718	586 282
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	780 981	1 256 721	-475 740
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	22 766	3 674	19 092
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2014	31/12/2013	
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	87 456 998	70 001 239	17 455 759

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	31/12/2014	31/12/2013	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 115 941	6 565 464	6 565 464	0
			TOTAL 1+2	153 815 922	94 022 462	76 566 703	17 455 759

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2014		2013
Ecarts de conversion	37 313	(1)	41 093
Charges à répartir	6 606	(2)	11 329
Total	43 919		52 422

(1) Les pertes latentes, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion Actif» et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

	2014		2013
Ecarts de conversion Actifs	49 390		54 395
Résorptions	- 12 077		-13 302
Total	37 313		41 093

(2) Les charges à répartir sont composés des frais de formation et des primes d'assurance des crédits avions et sont résorbés sur 3ans.

6.1.5 Stock :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2014		2013
Stocks consommables catering	2 676		2 526
Stocks habillement	471		402
Autres stocks consommables	658		548
Total brut	3 805		3 476
<i>Provisions</i>	-67	(1)	-63
Total net	3 738		3 413

(1) Le stock dormant d'une valeur de 67 mD a été totalement provisionné.

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

	2014		2013
Clients ordinaires	238 657	(1)	135 416
Clients douteux	134 170	(2)	134 968
Total brut	372 827		270 384
<i>Provisions</i>	-134 170		-134 968
Total net	238 657		135 416

(1) L'importante augmentation du compte Clients ordinaires est expliquée par la variation enregistrée sur les comptes TunisairTechnics (+40 MD) et Tunisair Handling (+69 MD).

(2) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2014		2013
Clients locaux	5 941		7 499
Administration	9 252		9 128
Administration étranger en Tunisie	174		175
Clients refoulées	1 917		1 870
Agence de voyage et tours opérateurs	11 652		11 691
Clients divers à l'étranger	17 977		17 979
Compagnies aériennes	58 024	(i)	57 394
Fret	176		176
Compte Client en cours d'apurement	29 056	(ii)	29 056
Total net	134 170		134 968

(i) Principalement la créance impayée de Mauritania Airways.

(ii) il s'agit des anciens soldes non justifiés à l'issue de la mission d'apurement réalisée en 2004.

6.1.7 Autres actifs courants :

Ce compte s'analyse comme suit :

	2014		2013
Personnel et comptes rattachés	19 721		20 336
Etat et collectivités publiques	72 641	(1)	52 738
Débiteurs divers	27 773		22 383
Divers autres actifs courants	235 640	(2)	198 879
Total brut	355 775		294 336
<i>Provisions</i>	-51 294	(3)	-51 262
Total net	304 481		243 074

(1) La rubrique Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2014		2013
ETAT crédit de TVA	49 742		51 753
Subvention Etat à recevoir	22 000		-
ETAT crédit d'impôt	73		281
TVA à l'étranger à récupérer	826		704
Total	72 641		52 738

(2) Divers autres actifs courants :

	2014		2013
Créance TunisairTechnics	176 048		116 773
Ventes BSP à encaisser	38 186		36 014
Charges constatées d'avance	154		563
Autres (comptes d'attentes)	21 252		45 529
Total brut	235 640		198 879

(3) Des provisions pour dépréciation de crédit de TVA (30MD) et divers autres actifs non apurés.

6.1.8 Placements et autres actifs financiers

	2014		2013
Echéances à court terme sur prêts	12 930		32 641
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	2 747		1 578
Echéances impayées sur prêts	4 280	(1)	6 028
Intérêts courus à recevoir	1 024		1 561
Total brut	20 981		41 808
<i>Provision pour dépréciation des prêts</i>	-3 695	(1)	-5 444
Total net	17 286		36 364

(1) La variation correspond au reclassement du prêt AISA (1.7 MD) suite au remboursement effectué en 2015.

6.1.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2014		2013
Placements à court terme	25 339	(1)	20 001
Banques	280 142	(2)	77 981
Caisses	257		233
Total	305 738		98 215

(1) Le placement à court terme avec possibilité de rachat partiel ou total avant l'échéance est assimilé à de la liquidité.

(2) La variation importante de cette rubrique est justifiée par l'encaissement reçue de l'Etat fin décembre 2014 de la somme de 165MD destinée à couvrir le règlement (effectuée en 2015) des factures OACA.

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.10 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2014		2013
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	460 811	(2)	461 869
Autres capitaux propres	-		0
Modifications comptables	-		0
Résultat reporté	- 478 206		-272 922
Total net	99 424		305 766
<i>Résultat de l'exercice</i>	43 518		-205 284
Total capitaux propres avant affectation	142 942		100 482

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2014		2013
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	31/12/2014	31/12/2013
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402	10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189	338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	7 573	8 631
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53761	53761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886	50 886
Total	460 811	461 869

(3)Etat des reports déficitaires et des amortissements réputés différés :

<i>En dinar</i>	Amortissements différés	Déficit reportable
2011	-60 948 444	0
2012	-56 316 866	0
2013	-114 073 000	-23 580 071
2014	-52 902 301	0

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2014	Affectation en réserve	affectation du résultat reporté	Variation des aut. capitaux propres	Résultat 2014	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014
Capital social	106 199						106 199
Réserve légale	10 620						10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	461 869	-1 058					460 811
Autres capitaux propres	0						0
Modifications comptables	0						0
Résultat reporté	-272 922		-205 284				-478 206
Résultat de l'exercice	-205 284		205 284		43 518		43 518
Total capitaux propres avant affectation	100 482	-1 058	0	0	43 518	0	142 942

6.1.11 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant du sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions airbus.

6.1.12 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2014		2013
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	9 030		7 544
Provisions pour litiges commerciaux	2 864		2 465
Provisions pour affaires prud'homales	3 155		4 390
Provisions pour autres litiges	17 195	(1)	44
Provisions pour pénalité de retard CNSS	16 318		10 972
Total	48 562		25 414

(1) Une provision de 17 MD au titre de l'affaire Mauritania AIRWAYS, dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif.

6.1.13 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances avions en devise.

	2014		2013
Ecart de conversion Passifs	10 407		18 900
Résorptions	-3 841		-6 871
Total	6 566		12 029

6.1.14 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Fournisseurs locaux d'exploitation	545 109	(1)	371 500
Fournisseurs étrangers d'exploitation	49 872		26 619
Fournisseurs- Compagnies Aériennes	499		- 1 024
Fournisseurs locaux d'immobilisation	443		391
Fournisseurs étrangers d'immobilisation	9 167		30 453
Fournisseurs, factures non parvenues	10 037		35 403
Fournisseurs, retenues de garantie	167		161
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-6 679		-6 679
Provision reports solde Fournisseurs débiteurs non mouvementés depuis 94	2 071		2 071
Total	610 622		458 831

(1) Les principaux fournisseurs locaux sont : TunisairTechnics (293MD), Tunisair Handling (119MD) et SNDP (60MD) qui représentent également les principales variations de ce poste soit respectivement (+107MD), (+67MD) et (-7MD).

6.1.15 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2014		2013
Créditeurs divers	388 383	(1)	289 308
Titres de transport non encore honorés	82 033	(2)	84 840
Personnel et comptes rattachés	21 167		20 616
Etat et collectivités publiques	5 727		7 931
Actionnaires, dividendes à payer	235		235
Divers autres passifs courants	69 600	(3)	544
Total	567 145		403 474

(1) Principalement la dette vis-à-vis de l'OACA qui s'élève à 356 MD au 31/12/2014.

(2) Ce poste enregistre les titres de transport (TKT, MCO, BCB, EMD et LTA) vendus entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2014 mais non encore utilisés à la date de clôture.

(3) Comprend la quote-part des filiales dans le montant versé par l'état pour la prise en charge de la dette OACA (16,6 MD) et la participation de l'état dans le plan de redressement de Tunisair (52 MD).

6.1.16 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Echéances à moins d'un an sur emprunts	242 478		222 929
Intérêts courus et non échus sur emprunts	3 319		2 037
Total	245 797		224 966

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	2014		2013
Revenus de l'activité de transport	1 146 589	(1)	1 085 013
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	3 018		3 741
Total	1 149 607		1 088 754

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Transport des passagers et de bagage	1 126 411	(i)	1 064 493
Transport du fret et de la poste	20 178		20 520
Total	1 146 589		1 085 013

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2014		2013
Revenus « Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage »	843 842		801 054
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	8 782		7 005
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	151 664		135 797
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	122 123		120 637
Total	1 126 411		1 064 493

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2014		2013
Commissions sur ventes de titres de transport	1 150		1 422
Produits des comptes de réconciliation	25 682	(1)	16 696
Produits sur émissions des LTA	13 154		12 912
Produits des redevances pour concession VAB	15 296		13 354
Pénalité sur remboursement billets	11 406		10 114
Divers autres produits	3 776		3 993
Total	70 464		58 491

(1) La rubrique « Produits des comptes de réconciliation » enregistre principalement les Titres de transport vendus avant 1^{er} janvier 2013 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2014.

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2014		2013
Carburant avions	309 218	(1)	332 236
Approvisionnement catering	25 319		26 026
Autres approvisionnements consommés	3 807		4 028
Total	338 344		362 290

(1) La baisse des dépenses carburant est la résultante de la baisse du prix du baril (-5.1%) et la baisse des Heures de Vol (-3.6%).

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2014		2013
Personnel au sol	108 245		107 013
Personnel navigant technique	52 359		50 640
Personnel navigant commercial	32 068		29 653
Total	192 672		187 306

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Dotations aux amortissements	110 117	(1)	114 073
Dotations aux provisions	48 712	(2)	29 055
Reprises sur provisions	-1 628		-2 266
Total net	157 201		140 862

(1) Les dotations aux amortissements se détaillent comme suit :

	2014		2013
Dotations aux amortissements des immobilisations	104 875		107 497
Dotations aux résorptions des charges à répartir	5 720		7 397
Transfert de charges d'amortissement	-478		-821
Total	110 117		114 073

(2) Les dotations aux provisions se détaillent comme suit :

	2014		2013
Dot. aux provisions pour créances douteuses	829		22 372
Dot. aux provisions p/risques et dépréciation d'actif	47 883	(i)	6 683
Total	48 712		29 055

(i) La moins-value de cession probable les avions B-737-500 et A300-600 retirés de l'exploitation a été constaté au 31/12/2014 en provision pour dépréciation d'actif pour respectivement (13MD) et (9MD). Cette rubrique comporte également, une provision pour risque dans l'affaire Mauritanya Airways (17MD), une provision pour risque de redressement CNSS (5.3MD) ainsi que des provisions pour risque dans le cadre de diverses affaires prud'homales et commerciales (4MD).

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Redevances de survol	94 742		95 993
Redevances d'atterrissage	42 133		43 276
Redevances d'embarquement	132 570		130 160
Redevances de réservation électronique	43 277		42 108
Diverses autres redevances	43 342		33 031
Total	356 064		344 568

6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Assistance Commerciale (Tunisair Handling)	15 860		16 244
Assistance Commerciale (Autre)	65 154		67 630
Assistance Technique (TunisairTechnics)	78 549		74 116
Assistance Technique (Autre)	1 890		2 384
Assistance FRET	3 303		3 880
Assistance divers	261		330
Total	165 017		164 584

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Commissions sur vente Titre de transport	12 015		16 152
Commissions incitatives accordées	2 867		1 153
Super commissions	463		2 599
Commissions sur ventes LTA	592		433
Total	15 937		20 337

6.2.9 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2014		2013
Loyers et charges locatives	5 458		5 125
Frais de Publicité, promotion et relations publiques	5 208		4 240
Prestation informatique	11 344		10 285
Frais télécom	3 289		5 408
Documentation	2 653		3 316
Frais d'hébergement et de repas PAX	4 558		3 484
Frais d'hébergement PN	6 208		5 947
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	1 884		2 946
Frais de mission	910		1 075
Divers droits et taxes	4 126		2 720
Dédommagement client	1 684		1 624
Frais de repas PN	6 238		6 417
Frais d'entretien et de réparation	813		1 319
Frais de services bancaires et assimilés	2 586		4 696
Assurance des avions	7 940		8 055
Autres divers charges d'exploitation	15 597		14 578
Total	80 496		81 235

6.2.10 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2014		2013
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	10 264		12 950
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	17 932		21 262
Autres charges financières	710		1 389
Total	28 906		35 601

6.2.11 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des rubriques suivantes :

	2014		2013
Intérêts des placements à court terme	2 432		699
Dividendes reçus	9 289		8 508
Revenus des Prêts à long terme	1 193		579
Rémunération des comptes bancaires	790		1 067
Reprise sur provision sur éléments financiers	4 044		
Divers autres produits de placement	217		213
Total	17 965		11 066

6.2.12 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2014		2013
Gains de change	41 641		23 003
Produits nets sur cessions d'immobilisation	-		129
Autres gains sur éléments non récurrents	149 372	(1)	13 141
Reprises sur amortissements et provisions	-		927
Produits divers ordinaires LIMOCA	994		257
Divers autres gains ordinaires	9		21
Total	192 016		37 478

(1) Ce montant représente principalement la constatation en produit de la prise en charge par l'état des dettes vis-à-vis de l'OACA antérieures au 30/06/2012.

6.2.13 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2014		2013
Pertes de change	39 661		44 502
Charges diverses ordinaires LIMOCA	376		228
Pénalités et amendes	297	(1)	1 630
Autres pertes sur éléments non récurrent	126	(2)	10 905
Autres charges diverses ordinaires	4		728
Total	40 464		57 993

(1) L'origine de la variation est la constatation en 2013 des Pénalités de retard relatives au redressement fiscal liquidé en 2013.

(2) L'origine de la variation est la constatation de la perte de valeur de l'avion accidenté TS-IMB en 2013.

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses. Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1

Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	2014		2013
Encaissements des clients en Tunisie	244 388		302 482
Encaissements des clients à l'étranger	388 795		271 772
Encaissements des Ventes B. S. P	486 780		493 446
Total net	1 119 963		1 067 700

6-3-1-2 : Cette rubrique renferme les postes suivants :

	2014		2013
Sommes versées aux fournisseurs	-722 755		-762 505
Sommes versées au personnel	-177 785		-212 141
Total	-900 540		-974 646

6-3-1-3 La variation importante de cette rubrique est expliqué par l'encaissement, fin 2014, de 165 MD et 30 MD versé par l'état Tunisien respectivement pour servir au règlement de la dette OACA et à titre de participation dans le plan de redressement de Tunisair.

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	2014		2013
Gain de change	9 812		9 017
Pertes de change	-13 624		-17 422
Total	-3 812		-8 405

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2014	2013
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	4 397	4 082
Cautions données	5 853	5 777
Total	10 250	9859

6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2014	2013
Garanties bancaires reçues	3 087	2 794
Cautions reçues	2 026	1909
Total	5 113	4 703

6.4.3 Cautions solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur de sa filiale Tunisair Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2014 (TND)	Reliquat en principal au 31-12-2013 (TND)
6 000 000	BIAT	13/01/2009	2 250 000	3 150 000
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	1 750 000	2 250 000
6 000 000	BNA	13/01/2009	2 108 112	3 891 894
3 000 000	ATB	13/01/2009	1 406 388	1 808 166
26 043 794,8 (22 123 509 USD*1,1772)	Etat Tunisien	10/03/2008	12 096 416	14 269 767

Par ailleurs, Tunisair s'est porté Cautions des crédits octroyés par AMEN BANK au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départ en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée en 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à Amen Bank et se fait rembourser par des retenues sur les salaires du PN.

Le solde des cautions données à Amen Bank au titre des crédits du PN s'élève, au 31/12/2014, à **33 MD**.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

**Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
"TUNISAIR SA"- Tunis**

**OBJET: Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés
au 31 Décembre 2014.**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 septembre 2013, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes présentant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **2 023 531 KDT**, une situation nette positive de **142 942 KDT** et un résultat bénéficiaire de **43 518 KDT** ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et relèvent de sa responsabilité.

1. Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant aux évaluations des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1-Immobilisations

L'audit des immobilisations a permis de dégager les anomalies suivantes :

3.1.1 -Avions destinés à la vente

Le matériel de transport aérien de la société "TUNISAIR-S.A" comporte deux avions présidentiels: un Boeing B 737-700 acquis en 1999 et un Airbus A340-500 acquis en 2009, de valeurs nettes comptables respectives à la clôture de l'exercice 2014, de **5 952 KDT et 184 689KDT**.

La société "TUNISAIR-S.A" supporte par ailleurs, diverses charges concernant ces deux appareils dont principalement les dotations aux amortissements estimées à **17 661 KDT** au titre de l'exercice 2014 et des charges financières relatives au financement de l'appareil A340 estimées à **3 132 KDT**.

La Direction de la société "TUNISAIR-S.A" a arrêté un plan de vente actif afin de trouver un éventuel acquéreur à ces appareils. Toutefois, jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, ledit plan de vente n'a pas été concrétisé.

L'absence d'informations sur la juste valeur de ces appareils au 31 décembre 2014, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations.

3.1.2 –Projets informatiques

Les prestations informatiques facturées par la société filiale "A.I.S.A", courant l'année 2014 à "TUNISAIR - S.A" sont de l'ordre de **11 344 KDT**. Le montant des dites charges ainsi que les charges y afférents relatives aux exercices antérieurs arrêtés sur la base du contrat d'externalisation et les avenants y relatifs n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et celles des travaux de maintenance.

Par ailleurs, les avances consenties à la société "A.I.S.A" pour un total de **5 992 KDT** demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises.

Par conséquent, les projets informatiques développés par "A.I.S.A" pour le compte de "TUNISAIR - S.A" (ERP, BPR..), ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations appropriés de la société "TUNISAIR - S.A" à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisés par la société "A.I.S.A" pour le compte de la société "TUNISAIR - S.A".

3.1.3 -Autres immobilisations corporelles

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, autres que le matériel avionique, par l'élaboration d'un rapport d'inventaire et la réalisation d'un rapprochement avec les données comptables. La valeur nette comptable de ces immobilisations corporelles s'élève à la clôture de l'exercice à **11 394 KDT**.

Cette situation ne permet pas à la société de se conformer aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de se prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur des biens portés à l'actif du bilan à la même date.

3.2 - "Clients & Comptes rattachés aux recettes commerciales"

3.2.1 - Comptes rattachés aux recettes commerciales

L'examen des comptes clients a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés aux multitudes d'intervenants dans le système d'émission des titres de transports et de la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à la persistance des comptes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, de soldes respectifs de **55 370 KDT et 39 294 KDT**. (Note complémentaire n°1).

3.2.2 - Autres comptes Clients & Comptes Rattachés

L'examen de la rubrique "Clients & Comptes Rattachés" a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2014, des comptes clients débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de **5 884 KDT et 8 940 KDT**. (Note complémentaire n°2.1).

Par ailleurs, d'autres soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **29 056 KDT** demeurent non apurés et non justifiés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "**TUNISAIR - S.A**".

3.3 - Actifs et passifs courants

L'audit des " Actifs et Passifs Courants" a permis de dégager les anomalies suivantes :

- La rubrique "Fournisseurs & Comptes Rattachés" comporte des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des montants s'élevant respectivement à **12 779 KDT** et **14 888 KDT**. (**Note complémentaire n°3.1**).

- Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales avec les comptes de la société "**TUNISAIR-S.A**", nous a permis de dégager des écarts cumulés de l'ordre de **1 965 KDT**. (**Note complémentaire n°4**).

- Divers comptes débiteurs et créditeurs ayant fait l'objet d'une mission de justification en attente d'apurement pour des montants respectifs de **18 959 KDT** et **298 KDT**. (**Note complémentaire n°3.2**)

- Des comptes créditeurs relatifs à des provisions non justifiés de l'ordre de **2 312 KDT**. (**Note complémentaire n°3.3**)

L'apurement et la justification de ces comptes pourrait impacter le résultat de la période et les capitaux propres de la société "**TUNISAIR - S.A**".

3.4 - Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société "**TUNISAIR-S.A**" auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors des émissions des titres de transport, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société "**TUNISAIR-S.A**" sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport.

Ce traitement comptable engendre des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment le résultat et les capitaux propres de la société.

3.5 - Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2014, un total solde débiteur de **1 311 KDT** et un total solde créditeur de **11 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires. (**Note complémentaire n°5.1**).

De même, certains autres comptes bancaires locaux ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture (**Note complémentaire n°5.2**).

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2014 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires détaillés comme suit :

▪ Mouvements, "débit" et "crédit" comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à **6 468 KDT** et **8 404 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;

▪ Mouvements bancaires, "débit" et "crédit" portés sur relevés bancaires non encore comptabilisés s'élevant respectivement à **14 542 KDT** et **7 898 KDT**. (**Note complémentaire n°5.3**) ;

L'apurement de ces comptes pourrait avoir un impact sur le résultat de la période ainsi que sur les capitaux propres de la société "**TUNISAIR- SA**".

3.6 - Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. (**Note complémentaire n°6**)

Par ailleurs, l'examen des comptes rattachés au fonds social a permis de dégager les anomalies suivantes :

- Existence d'écart non justifié de **1 873 KDT** à la clôture de l'exercice entre les comptes d'actifs et de passifs associés au fonds social;

- Les comptes "Prêts Fonds Social" comportent des soldes auxiliaires totalisant **5 616 KDT** non movimentés depuis 2012 ;

- Les alimentations du "Fonds Social" par la société "TUNISAIR-S.A" à titre d'avances, enregistrées parmi ses Immobilisations Financières, pour un montant de l'ordre de **9 070 KDT** n'ont pas subi de variations depuis 2012.

Cette situation ne nous permet pas de nous prononcer d'une part sur la réalité et la valeur des charges de personnels et comptes rattachés.

4- Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués aux paragraphes 3.1 à 3.6, les états financiers de la société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR-SA", annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que sa performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

5- Paragraphes d'Observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

5.1 - Situation avec l'O.A.C.A

L'article 43 de la loi n°2014-54 du 19 Août 2014 portant loi de finances complémentaire pour la gestion 2014 a autorisé l'Etat à supporter les dettes du groupe "**TUNISAIR-SA**" envers l'"**O.A.C.A**" arrêtées au 30 juin 2012 à hauteur de **165 000 KDT** pour l'ensemble du groupe. L'impact positif de cette opération s'élève à **149 365 KDT** pour la société mère "**TUNISAIR-SA**" et s'est répercuté sur le résultat de l'exercice 2014.

Notons, par ailleurs, que les conventions de concession entre la société "**TUNISAIR-SA**" et l'**O.A.C.A** n'ont pas été reconduites. A ce titre, le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux sociétés à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles actuelles.

5.2 - Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société "**TUNISAIR-SA**" depuis la révolution du 14 janvier 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 Décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. A ce titre, un plan social prévoyant le départ à la retraite anticipée de **1 700** agents réparti sur deux années a été prévu pour un coût estimé de **75 000 KDT**, pris en charge en partie par l'Etat à concurrence de **52 000 KDT**, versables en deux tranches. Le complément, soit **23 000 KDT** serait supporté par le fonds social de la société conformément aux recommandations du Conseil Interministériel réuni le 04 Avril 2014.

5.3 - Filiale "Mauritania Airways"

En vertu d'un jugement du tribunal de Commerce de Nouakchot-Mauritanie, en date du 8 mars 2012, la société "**Mauritania Airways**" est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011. Un syndic de la liquidation a été désigné à cet effet.

La société "**TUNISAIR-SA**" a fait opposition sur les produits de la liquidation entre les mains de l'Administrateur de la liquidation par les voix réglementaires le 2 décembre 2012 pour un montant de l'ordre de **23 091K€**

Les factures acceptées par ce dernier n'ont été qu'à hauteur de **16 306 K€**

Compte tenu de cette situation, les valeurs d'actifs de la société "**Mauritania Airways**", constatés dans les livres de la société "**Tunisair.SA**" pour un montant de **59 446 KDT** ont été totalement provisionnées (**6 566 KDT** au titre de la participation de la société "**TUNISAIR-SA**" dans le capital de la société "**Mauritania Airways**", et **52 880KDT** au titre des impayées) au 31 Décembre 2014.

Le jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015 , a engagé la responsabilité de la société "TUNISAIR-SA" pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un montant de l'ordre de **23 787K€ (9 024 606 192 Ouguiya)** , soit un engagement supplémentaire par rapport à l'opposition effectuée par "TUNISAIR-SA" entre les mains de l'Administrateur de la liquidation de l'ordre de **17 151 KDT (2 702 259 312 Ouguiya)**. L'impact de cette situation a été constaté dans les comptes de la société "TUNISAIR-SA".

5.4 - Préjudice de carrière

Selon procès-verbal en date du 17 octobre 2014 entre la Direction Générale et les partenaires sociaux sous la tutelle du Ministère du transport, il a été décidé la régularisation des situations des agents exerçant un emploi supérieur à leur grade. Cette régularisation prendra effet à compter du premier janvier 2015.

5.5 – Etats financiers intermédiaires

La société n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre de l'exercice 2014 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

6- Vérifications et informations spécifiques

6.1 - Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration.

6.2 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

6.3 - Dans le cadre de notre audit, nous avons également procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne ; elles concernent particulièrement le système d'information, de gestion et les processus opérationnels connexes rattachés notamment aux recettes commerciales et à la gestion des ressources humaines.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne qui fait partie intégrante du présent rapport, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

Tunis, le 05 Avril 2016

P/ S.F.C

Samir BEN JEMAA

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Hichem CHEKIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air
" TUNISAIR SA " – Tunis

OBJET: Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014.

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, relative à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, et en application des dispositions des Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1 - Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014. Les principales opérations sont détaillées comme suit:

- Certains personnels de "**TUNISAIR-SA**" sont mis à la disposition des sociétés filiales "**TUNISAIR TECHNICS**", "**TUNISAIR HANDLING**" et "**TUNISAIR EXPRESS**". Les montants facturés et constatés à ce titre s'élèvent respectivement à **37 796 KDT**, **20 090 KDT**, et **137 KDT**.
- Les prestations relatives à l'assistance technique assurées et facturées par "**TUNISAIR TECHNICS**" à "**TUNISAIR-SA**", s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à **110 760 KDT**.
- La filiale "**TUNISAIR HANDLING**" a réalisé avec la société "**TUNISAIR-SA**" des transactions de l'ordre de **23 760 KDT** détaillées comme suit:
 - Prestations d'assistance au sol des passagers, avions et opérations fret courant l'exercice 2014 pour un total de **16 015 KDT**. Ces services sont facturés conformément à la convention commerciale conclue, pour une durée indéterminée, en Juin 2005 avec date d'effet le 1^{er} Avril 2005 et aux avenants subséquents signés en 2008 ;
 - Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel contractuel intérimaire dont la charge globale facturée, par référence à l'annexe 3 de la convention commerciale précitée est de l'ordre de **3 125 KDT** ;
 - Les prestations d'hébergement, de transport et de restauration assurées aux passagers de "**TUNISAIR-SA**", ayant subis des irrégularités d'exploitation lors des escales en Tunisie s'élèvent à **3 406 KDT**. La facturation a été effectuée par référence à l'avenant n°03 de la convention commerciale précitée ;
 - L'achat pour le compte du personnel de "**TUNISAIR-SA**" des carnets de tickets restaurations pour un total de **1 213 KDT**.

- La filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" a réalisé avec la "**TUNISAIR-SA**" des transactions d'un total de **21 643 KDT** présentées comme suit :
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR-SA**" et consommés chez "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un montant de **20 533 KDT** ;
 - Mise à disposition de la "**TUNISAIR-SA**" du personnel de "**TUNISAIR EXPRESS**" dont la charge globale facturée est de l'ordre de **859 KDT** ;
 - Facturation des opérations de frètements (Vols franchises) pour un montant de **251 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a réalisé au titre de l'exercice 2014, les opérations suivantes pour le compte de la filiale "**TUNISAIR EXPRESS**" pour un total de **8 978 KDT** :
 - Refacturation des charges de carburant supportées par "**TUNISAIR-SA**" pour un total de **1 724 KDT**;
 - Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de **1 146 KDT** conformément au protocole d'accord signé le 30 Octobre 2012 ;
 - Facturation des titres de transport émis par "**TUNISAIR EXPRESS**" et consommés chez "**TUNISAIR-SA**" pour un montant de **1631 KDT** ;
 - Refacturation des diverses (redevances aéronautiques, assistance commerciale, etc....) pour un total de **4 477 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société "**A.T.C.T**". Les facturations réciproques au titre de l'exercice 2014 par l'"**A.T.C.T**" et la "**TUNISAIR-SA**" s'élèvent respectivement à **2 900 KDT** et **1 062 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a conclu avec la société "**A.I.S.A**" courant l'année 2008, une convention de compte courant associé, pour un montant en principal de **1 749 KDT** rémunéré à la moyenne des 12 derniers mois du TMM +1%, les intérêts comptabilisés par "**TUNISAIR-SA**" courant l'année 2014 sont de l'ordre de **124 KDT**.

- La société "**SCI ESSAFA**" a facturé des redevances de loyer pour un total de **1 728 KDT** conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

- La société "**TUNISIE CATERING**" a facturé à "**TUNISAIR-SA**" son service "catering" au titre de l'exercice 2014 pour un montant de **18 822 KDT** en HT.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a facturé à "**TUNISIE CATERING**" en 2014, les intérêts comptabilisés au titre de la convention de prêt signée le 25 Octobre 2011, d'un montant de **1 800 KDT**, les intérêts décomptés au taux de 8 % comptabilisés en 2014 sont de l'ordre de **461 KDT**.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a conclu, courant l'exercice 2012 et 2013, avec la société "**TUNISAIR EXPRESS**" les conventions suivantes :

Date de la convention	Objet	Montant en KDT	Remboursements 2014
03 Décembre 2012	Prêt financement emprunt	1911	111
26 Juin 2013	Prêt servant au financement de l'emprunt EDC	1 885	1 885
23 Octobre 2013	Prêt servant au financement des frais de révision moteur chez SECA	200	200
29 Novembre 2013	Avance en compte courant associé	600	600

Ces prêts sont rémunérés au taux d'intérêt TMM+1.

- La société "**TUNISAIR-SA**" a facturé courant l'année 2014, les loyers relatifs à la location de ses deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère de transport pour des montants respectifs de **152 KDT** et **11 KDT** en application des contrats datés du 14 Novembre 1991 et le 15 Février 2010.

2 - Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles

- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé , le 1^{er} Juillet 2015 , l'avenant n°6 ayant pour objet la fixation des du montant des prestations informatiques de l'année 2014 facturées par "**A.I.S.A**", sur la base des charges réelles moyennant une marge de 2 %, le montant desdites prestations s'élève au 31 Décembre 2014 à **11 344 KDT**
- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé courant l'année 2014 une convention de prêt au profit de "**TUNISAIR EXPRESS**" le 18 Février 2014 portée en compte courant associé, pour un montant de **1 500 KDT** , au taux TMM , totalement remboursé en 2014.
- La société "**TUNISAIR-SA**" a signé courant l'année 2014 une convention de prêt au profit de "**TUNISAIR HANDLING**" le 24 Mars 2014, pour un montant de **2 300 KDT**, le montant des remboursements effectués totalisent **1 520 KDT**, les intérêts décomptés au taux TMM +1 de l'année 2014 sont de l'ordre de **99 KDT**.

3. Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe

- ✓ Les dividendes encaissés par "**TUNISAIR-SA**" courant l'année 2014 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Dividendes à encaisser	Montant encaissé en 2014 en KDT
TECHNICS	2009	5 326	0
ESSAFA	2013	808	204
AMADEUS	2013	7 695	7 695

- ✓ Les dividendes à encaisser par "**TUNISAIR-SA**" au titre des affectations des résultats de l'exercice 2014 auprès des filiales se détaillent comme suit :

Filiale	Exercice	Montant des dividendes en KDT
ESSAFA	2014	879
AMADEUS	2014	7 195

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

4.1- Les obligations et engagements de la Société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (Nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit (en dinars):

- ✓ La rémunération de l'ancien Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 26 Mai 2012. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 31 Juillet 2014 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **40 950 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de **2 744 DT** et **226 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 229 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **4 961 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **330 DT**, **1 029 DT**.
- ✓ La rémunération du nouveau Président Directeur Général est fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 31 Juillet 2014. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 28 Mai au 31 Décembre 2014 se présente comme suit :
- Un salaire brut de **41 536 DT** ;
 - Une prise en charge des cotisations sociales et d'assurance groupe pour des montants respectifs de **2 766 DT** et **229 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **1 246 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **5 281 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **132 DT**, **5 153 DT**.

- ✓ La rémunération du l'ancien Directeur Général Adjoint technique est fixée en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 29 Janvier 2014 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **4 638 DT**
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **503 DT** et **45 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **139 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **565 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **132 DT** et **969 DT**.
- ✓ La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint commercial est fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à . L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 Janvier 2014 au 09 Juin 2014 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **19 416 DT**
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **1 887 DT** et **156 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **524 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **3 611 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **396 DT** et **2 855 DT**.
- ✓ La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire en sa qualité de commandant de bord (Personnel Navigant technique) et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 Avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 29 Mai 2014 au 29 Décembre 2014 se présente comme suit :
 - Un salaire brut de **118 504 DT**
 - Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de **14 106 DT** et **2 730 DT**;
 - Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de **3 555 DT**
 - Une voiture de fonction et un montant de **4 168 DT** de carburant;
 - Des bons de restauration et des frais de téléphone pour des montants respectifs de **396 DT** et **3 383 DT**.

4.2- Les obligations et engagements de la société envers la Direction Générale, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en dinars) :

	P.D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à courts terme	107 812	-	191 242 (*)	-

(*) Dotation aux amortissements des voitures de fonction des Directeurs généraux adjoints comprise pour un montant de **9 064DT**.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'Article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 05 Avril 2016

P/ S.F.C

Samir BEN JEMAA

**P/ le Consortium Cabinet Hichem CHEKIR
Et la société AMEX**

Hichem CHEKIR

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Les comptes se rapportant aux recettes commerciales

1.1 Certains comptes clients et comptes d'attente rattachés aux recettes commerciales n'ont pas fait l'objet d'un suivi régulier et adéquat à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2014. Il s'agit principalement des comptes suivants :

		Solde au 31.12.2014 (en KDT)	
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
414XXX	VENTE CASH	10 148	4 711
461032	RECETTE A VENTILER MCO		15 186
461034	RAV BCB		2 435
468145	VENTE BSP	14 260	7 699
415XXX	LES VENTES CLIENTS GSA ET REDRESSEMENT	2 175	1 123
461249	DIFFERENCES DE CAISSE A L'ETRANGER	2 088	
468195	TAXES SUSPENSES		803
468196	COMMISSIONS SUSPENS	921	
	DIVERS COMPTES D'ATTENTE RECETTE	8 722	3 519
	TOTAL	38 314	35 476

1.2 Certains comptes rattachés aux activités « Interligne », ci-dessous présentés, n'ont pas fait l'objet d'un suivi adéquat à la date d'arrêté de ces états financiers:

		Solde au 31.12.2014 (en KDT)	
Compte	Libellé	Débiteurs	Créditeurs
402200	FOURNISSEURS - COMPAGNIES AERIENNES		499
461302	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - PASSAGES	9 391	
461303	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - CARGO	2 516	
461304	FACTS A REGUL CIES AERIENNES - DIVERS	42	
468193	INWARD BILLING-SUSPENSE		21
468194	OUTWARD BILLING-SUSPENSE	2 664	
	TOTAL	14 613	520

1.3 Des suspens comptables débiteurs et créditeurs de montants respectifs de **2 443 KDT** et **3 298 KDT** demeurent enregistrés au niveau du compte "RPA - Recettes Commerciales" bien que l'application n'est plus exploitée depuis l'installation du logiciel "RAPID" en 2009.

2. Les autres comptes clients et comptes rattachés

2.1 Certains comptes clients présentent au 31 Décembre 2014, des soldes non justifiés récapitulés au tableau suivant:

		Solde au 31/12/2014 (en KDT)	
Compte	Libelle	Débiteurs	Créditeurs
411130	OFFICE NATIONAL DES POSTES	406	
411201	AIR LIBERTE	1 083	
411201	LOGANAIR	419	
419210	CLIENTS - CAUTIONNEMENTS RECUS	-	3 853
4115xx	CLIENTS DIVERS A L'ETRANGER	-	3 710
4116xx	AGENTS FRET	3 854	1 349
412xxx	CLIENTS REPRESENTATIONS	122	28
Total		5 884	8 940

2.2 Certains soldes clients totalement provisionnés pour un montant de **29 056 KDT** demeurent non apurés et non justifiés, et ce malgré la réalisation d'une mission d'apurement de ces comptes par un cabinet d'études externe.

2.3 L'actualisation des créances libellées en monnaie étrangère au cours de change de clôture de l'exercice n'a pas été exhaustive. L'impact financier des créances n'ayant pas fait l'objet d'actualisation ne peut pas être déterminé d'une façon fiable.

3. Actifs et passifs courants

3.1 Certains comptes fournisseurs débiteurs et créditeurs non justifiés totalisant au 31 Décembre 2014, **12 779 KDT** et **14 888 KDT** sont ventilés comme suit :

	SOLDE en KDT	
	Débiteurs (*)	créditeurs
Fournisseurs d'exploitation locaux non justifiés	821	4 134
Fournisseurs d'exploitation étrangers non justifiés	9 441	8 458
Fournisseurs d'exploitation- Retenues de garantie	2	81
Fournisseurs d'immobilisation locaux non justifiés	0	229
Fournisseurs d'immobilisation Étrangers non justifiés	1 524	1 686
Fournisseurs d'immobilisation- Retenues de garantie	148	145
Fournisseurs d'exploitation-factures non parvenues	121	120
Fournisseurs –Avances	722	35
Total	12 779	14 888

() Provisionnés à concurrence de 11 100 KDT*

3.2 Certains comptes débiteurs et créditeurs totalisent respectivement **18 959 KDT** et **298 KDT**, ayant fait l'objet d'une mission de justification en attente d'apurement se détaillent comme suit :

COMPTE	LIBELLE	SOLDE en DT	PROVISION
421XX	Personnel avances	26 775	26 775
423XX	Personne prêts	4 537	4 537
436XX	Etat tva	7 970	7 970
437XX	Etat douane	164	164
447XX	Petits porteurs dividende	155 721	155 721
457XX	Cessions sur salaires	756 806	756 806
461XX	Factures de redressement fret	17 124 647	16 093 585
463XX	Report a nouveau antérieurs	320 400	320 400
464XX	Instances divers	231 976	231 976
468XX	Règlements fournisseurs	75 828	75 828
472XX	Recette Tunisair handling	254 127	254 127
TOTAL		18 958 951	17 927 889

COMPTE	LIBELLE	SOLDE en DT
421XX	Personnel - av./ind. De maladie	16 890
461XX	Instances diverses a traiter - cg	65 681
457XX	Solde non mvt p. Div. Cptes m appur	215 902
TOTAL		298 473

3.3 Certains comptes de provisions totalisant **2 312 KDT** ne sont pas justifiés et se détaillent comme suit:

COMPTE	LIBELLE	SOLDE en KDT
4968XX	Provisions comptes d'actifs	534
4967XX	Provisions comptes débiteurs	1 778
TOTAL		2 312

4. La réconciliation des soldes réciproques

Le rapprochement effectué entre les soldes réciproques des différentes filiales et la société "Tunisair S.A", nous a permis de dégager des écarts cumulés non justifiés de l'ordre de **1 965 KDT** détaillés comme suit :

Filiales	SOLDE COMPENSE en KDT		ECART
	Solde Tunis air 2014	Solde filiale 2014	
TUNISAIR TECHNICS	8 178	-8 178	-
TUNISAIR HANDLING	-5 620	7 357	1 737 (*)
TUNISAIR EXPRESS	252	557	809
TUNISIE CATERING	-23 785	22 871	-914
ATCT	-149	-202	-351
AMADEUS	650	-636	14
AISA	2 677	-2 006	671(**)
TOTAL	-17 797	19 762	1 965

(*) Ecart provenant de la non prise en charge d'une facture effectuée par Tunisair relative à la vente de matériel informatique non comptabilisée par Tunisair Handling.

(**) Ecart provenant de la constatation d'avances en hors taxes chez AISA.

5. Liquidités & Equivalents de Liquidités

5.1 La rubrique "Liquidités et Equivalents de Liquidités" comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2014, un total solde débiteur de **1 311 KDT** et un total solde créditeur de **11 KDT**, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires, ces comptes sont détaillés comme suit :

N°Cpte	Libellé	Solde comptable en DT au 31/12/2014	
		Solde débiteur	Solde créditeur
532441	MASRAF EL JOUMHOURIA BENGHAZI	1 310 504	
532553	ABN AMRO B. AMS CPTÉ EXPL.		11 390
532560	SHBC ATH COMPTE EXPL.	416	
532561	SGS BEG (CPTÉ EXPLOITATION)	0,1	
	Total	1 310 920	11 390

5.2 Certains autres comptes bancaires locaux ne sont pas appuyés par des pièces justificatives probantes (les relevés bancaires, les attestations de clôture..). ces comptes sont détaillés comme suit :

N°Cpte	Libellé	Solde comptable en DT au 31/12/2014	
		Solde débiteur	Solde créditeur
532091	BNA RECETTES BIZERTE	158 847,489	
532087	BNA RECETTES DJERBA	10 613,999	
532094	BNA RECETTES GABES		6 672,367
532092	BNA RECEETES TOZEUR	10 109,387	
532093	BNA RECETTES MEDNINE		6 713,830
532089	BNA RECETTES NABEUL		11 815,899
532085	BNA RECETTES SFAX	2 225,550	
532097	BNA RECETTES TABARKA		552,000
532072	UIB RECETTES MONASTIR		1,600
532077	UIB RECETTES AGENCE SIEGE	963,504	
532157	UIB RECETTES TABARKA	2 293,500	
532138	UIB RECETTES MEDNINE		654,100
532115	UIB RECETTES GABES		360,000
	Total	185 053,429	26 769,796

5.3 L'examen des états de rapprochements bancaires arrêtés au 31 Décembre 2014 a permis de constater la persistance de plusieurs suspens comptables et bancaires reproduits au tableau suivant :

	Suspens comptables en DT				Suspens bancaires en DT			
	Antérieurs à 2014		2014		Antérieurs à 2014		2014	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Banques locales	4 662 089	3 571 671	3 460 988	1 785 753	1 091 731	2 054 819	2 374 882	4 337 351
Banques étrangères	2 186 011	1 485 131	4 002 992	973 533	591 505	257 005	1 865 267	1 739 438
CCP	30 698	54 340	199 155	27 917	4 814	5 438	540 000	10 340
Total	6 878 798	5 111 142	7 663 135	2 787 203	1 688 050	2 317 262	4 780 149	6 087 129

6- Personnels et comptes rattachés

6.1 Charges de personnels

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs défaillances et insuffisances ne permettant pas de sécuriser, de garantir la fiabilité et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de préparation, d'ordonnancement, de contrôle et de suivi de la paie. A ce titre, nous avons relevé que les rémunérations (salaires de base, primes, indemnités) servis aux personnels au sol, naviguant technique et commercial de la société courant l'exercice 2014 ne sont pas appuyées par des journaux de paie dûment signés et approuvés par les personnes habilitées.

Par ailleurs, ces rémunérations ne sont pas calculées sur la base d'un statut de personnel approuvé par les organes habilités.

6.2 Personnel en détachement

Le personnel de la société "**TUNISAIR-SA**" détaché auprès de la "**TUNISAIR HANDLING**" a fait l'objet d'une facturation au titre de l'exercice 2014 de l'ordre de **20 090 KDT**. Cependant, ces charges n'ont pas été validées par la Direction des Ressources Humaines de cette dernière faute de production d'états nominatifs dûment signés.

Par ailleurs, les charges du personnel saisonnier relatives à l'année 2014 et mis à la disposition de "**TUNISAIR-SA**" et facturées par la société "**TUNISAIR HANDLING**" pour un total de **3 125 KDT** ne sont pas matérialisées par des décisions d'affectation et appuyées par des documents justificatifs.

7- Situation de l'O.A.C.A

Le rapprochement du compte O.A.C.A par rapport à la confirmation des comptes qui nous a été communiquée nous a permis de relever un écart non justifié de **3 728 KDT**.